BSPL
AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

Bertrand SERRANO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
DESS FISCAL
DEA ANALYSE FINANCIERE

Pierre LAUVERNAY
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
DESS AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2021

ASSOCIATION OGEC SAINT-JOSEPH

85, rue de Limayrac
BP 5202
31079 Toulouse Cedex 5
Siret : 776 944 191

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

BSPL

AUDIT ■ EXPERTISE COMPTABLE ■ STRATÉGIE

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OGEC SAINT-JOSEPH** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'admiration du 25 janvier 2022 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose les incidences sur les comptes annuels du changement de méthode comptable liée à l'application du nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux associations pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations, qui selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes de l'exercice, ont porté sur les éléments suivants :

La note sur les immobilisations expose les règles et méthodes comptables relatives à ce poste.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux postes précités et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note de l'annexe intitulée « Estimations des impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur les comptes annuels au 31/08/2021 » expose les impacts sur les comptes annuels en lien avec la crise sanitaire. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que l'association avait respecté les recommandations de la Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique (FNOGEC).

La note de l'annexe intitulée « Provisions gros entretien » expose les règles et méthodes comptables relatives à ce poste. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives aux postes précités et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres appelé à statuer sur les comptes.

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
-
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2022

SARL BSPL TOULOUSE
Commissaire aux comptes
Représentée par Bertrand SERRANO

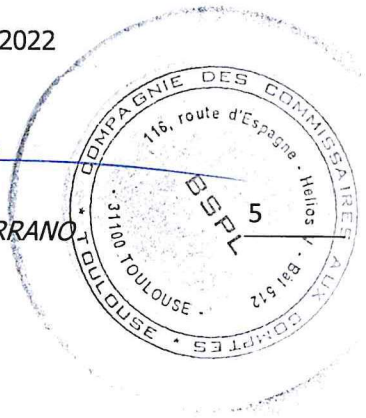

116 ROUTE D'ESPAGNE – HELIOS V – BAL 512
31100 TOULOUSE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

TEL : 05.32.09.32.00
MAIL : bserrano@bspl.fr
MAIL : plauvernay@bspl.fr

commissaire aux comptes

ASSOC° ASSOCIATION ST JOSEPH
31079 TOULOUSE CEDEX 5

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2021 12			Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles	170 028	161 026	9 002	12 649	3 647-	28.83-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui	31 688 234	16 463 636	15 224 598	16 296 870	1 072 271-	6.58-
	Installations techniques et matériel d'activité	9 171 020	8 073 006	1 098 014	1 416 508	318 494-	22.48-
	Matériel de transport	85 652	84 251	1 401	2 583	1 183-	45.78-
	Matériel de bureau et informatique	477 611	434 184	43 427	68 123	24 696-	36.25-
	Immobilisations grévés de droit						
	Immobilisations en cours	262 166		262 166	162 868	99 298	60.97
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations	1 040		1 040	1 041	1-	0.14-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	44 096		44 096	34 478	9 618	27.90
	Dépôts et cautionnement	3 758		3 758	4 158	400-	9.62-
	Autres immobilisations financières						
	Total I	41 903 605	25 216 103	16 687 502	17 999 278	1 311 776-	7.29-
	COMPTES DE LIAISON (II)						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES						
	Créances familles/élèves et comptes rattachés	22 418	12 380	10 039	65 995	55 957-	84.79-
	Autres créances	1 163 288		1 163 288	658 008	505 281	76.79
	Valeurs mobilières de placement						
	DISPONIBILITÉS						
	Banques établissements financiers et assimilés	6 379 788		6 379 788	5 983 874	395 914	6.62
	Caisse	357		357	1 501	1 144-	76.22-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance	69 586		69 586	80 079	10 493-	13.10-
	Total III	7 635 438	12 380	7 623 058	6 789 458	833 600	12.28
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Intérêts d'emprunt à étaler (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 539 042	25 228 483	24 310 560	24 788 736	478 176-	1.93-

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Helios - Bâl 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
	Valeur du patrimoine intégré	8 696 006	8 348 769	347 237	4.16
	Fonds statutaire				
	Subventions d'investissements affecteés à des biens non renouvelables				
	Fonds de trésorerie apportés				
	Libéralités ayant le caractère d'apport				
	Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		7 158 653	7 158 653-	100.00-
	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
	Valeur des biens affectés				
	Valeur des biens non affectés				
	Libéralités				
	Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		140 081	140 081-	100.00-
	Ecarts de réévaluation				
	RÉSERVES				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	345 916	345 916		
	Report à nouveau	5 799 593	331 308	5 468 284	NS
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou Déficit)	685 049	347 237	337 812	97.29
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	2 035 707	431 697	1 604 009	371.56
	Droits des propriétaires				
	Total I	17 562 271	17 103 662	458 608	2.68
FONDS DEDIES	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	129 267	110 604	18 662	16.87
	Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
	Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
	Total II	129 267	110 604	18 662	16.87
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	20 000	20 000		
	Provisions pour charges	1 394 017	1 182 306	211 711	17.91
	Total III	1 414 017	1 202 306	211 711	17.61
	COMPTES DE LIAISON (IV)				
DETTES	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 079 346	4 963 086	883 741-	17.81-
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 191	537 792	176 600-	32.84-
	Dettes fiscales et sociales	248 095	239 912	8 183	3.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 679	141 331	36 652-	25.93-
	Autres dettes	411 694	490 042	78 348-	15.99-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total V	5 205 005	6 372 163	1 167 158-	18.32-
	Ecarts de conversion passif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 310 560	24 788 736	478 176-	1.93-

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne
Hélios V
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	10 500 964	10 193 040	307 924	3.02
Participation des familles	9 265 976	8 164 456	1 101 520	13.49
Enseignement	5 156 818	4 834 722	322 096	6.66
Restauration	18 808-	21 379-	2 571	12.03
Hébergement	6 122-	7 804-	1 682	21.56
Autres				
Contribution de l'état et des collectivités publiques	4 134 088	3 358 917	775 170	23.08
Etat	12 407	9 467	2 939	31.04
Région	4 169	4 207	38-	0.91-
Départements				
Communes				
Etablissements publics	8 238	5 260	2 978	56.61
Entreprises et organismes privés				
Autres				
Report de subventions				
Produits des activités annexes	358 852	489 365	130 513-	26.67-
Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	27 133	21 043	6 090	28.94
Prestations annexes aux élèves	191 517	263 061	71 544-	27.20-
Prestations diverses aux tiers	140 202	101 255	38 947	38.46
Prestations diverses de formation permanente		104 006	104 006-	100.00-
Cessions ou ventes de produits				
Production immobilisée				
Autres produits de gestion courante	116 817	207 259	90 442-	43.64-
Collecte et dons affectés à la gestion scolaire				
Remboursement des frais		49 396	49 396-	100.00-
Quote-part éléments des subventions d'équipement affectées au résultat	109 834	127 872	18 038-	14.11-
Autres produits divers de gestion courante	6 983	29 990	23 008-	76.72-
Reprise amortissements et provisions	666 955	1 178 245	511 291-	43.39-
Reprise sur provisions pour risques et charges	660 725	1 152 818	492 093-	42.69-
Reprise sur provisions pour dépréciations	6 230	25 427	19 198-	75.50-
Transferts de charges	79 958	144 247	64 290-	44.57-
PRODUITS FINANCIERS	3 811	5 725	1 914-	33.43-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	415 847	72 594	343 253	472.84
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	265 428	10 076	255 352	NS
Autres produits exceptionnels	150 419	62 518	87 901	140.60
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	10 920 622	10 271 359	649 263	6.32
RESULTAT : DEFICIT DE L'EXERCICE				
TOTAL GENERAL	10 920 622	10 271 359	649 263	6.32

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Hélios V - Bât 12
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES D'EXPLOITATION	10 092 085	9 753 957	338 129	3.47
Charges de personnel	3 697 757	3 439 638	258 119	7.50
Appointements bruts	2 472 583	2 245 909	226 674	10.09
Rémunérations diverses				
Charges sociales et fiscales assimilées	1 145 184	1 076 834	68 350	6.35
Autres charges de personnel	75	6 771	6 696-	98.89-
Charges sociales personnel sous contrat avec l'état	54 679	110 124	55 445-	50.35-
Personnel intérimaire et extérieur	25 236		25 236	
Remboursements de charges de personnel (déduire)				
Consommations	2 313 616	1 948 979	364 637	18.71
Matières premières et variations de stocks				
Prestations de services incorporés :				
Restauration et hébergement	1 003 765	782 152	221 613	28.33
Entretien	496 773	570 186	73 413-	12.88-
Fournitures d'alimentation	1 575	1 420	155	10.92
Autres fournitures	487 773	206 665	281 108	136.02
Matières, fournitures et petit matériel : Divers	61 749	160 235	98 486-	61.46-
Matières, fournitures et petit matériel : Pédagogique	153 366	134 845	18 521	13.73
Livres et fournitures pour cession aux familles	108 615	93 476	15 139	16.20
Autres charges externes	941 299	851 271	90 028	10.58
Redevance Crédit Bail				
Locations et charges immobilières	52 375	46 589	5 786	12.42
Locations mobilières	3 611	853	2 758	323.16
Entretien et réparations : biens immobiliers	563 815	515 230	48 585	9.43
Entretien et réparations : biens mobiliers	263 438	209 436	54 002	25.78
Primes d'assurances	44 409	69 010	24 601-	35.65-
Documentations et divers	13 650	10 152	3 498	34.46
Autres services extérieurs	405 713	439 666	33 953-	7.72-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	106 290	132 551	26 261-	19.81-
Information, publications et relations publiques	12 801	13 107	306-	2.33-
Transports : Biens, élèves, personnels	28 059	24 521	3 538	14.43
Déplacements, missions et réceptions	21 117	13 665	7 452	54.53
Frais de PTT et services bancaires	51 986	52 056	70-	0.13-
Cotisations et divers	185 460	203 767	18 307-	8.98-
Autres impôts, taxes et assimilées	152 473	172 476	20 003-	11.60-
Impôts et taxes relatifs aux locaux	152 473	172 476	20 003-	11.60-
Autres impôts et taxes				
Autres charges de gestion courante	9 549	43 443	33 895-	78.02-
Amortissements et provisions	2 571 679	2 858 483	286 805-	10.03-
Dotations aux amortissements : charges de fonctionnement	1 691 566	1 669 257	22 309	1.34
Dotations aux provisions pour risques	872 436	1 182 306	309 870-	26.21-
Dotations aux provisions pour dépréciations	7 677	6 920	757	10.94
CHARGES FINANCIERES	28 527	33 318	4 791-	14.38-
Intérêts des emprunts	28 527	33 318	4 791-	14.38-
Agios bancaires et autres charges financières				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	114 960	136 846	21 886-	15.99-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	104 285	129 971	25 686-	19.76-
Autres charges exceptionnelles	10 675	6 876	3 800	55.26
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	10 235 573	9 924 121	311 452	3.14
RESULTAT : EXCEDENT DE L'EXERCICE	685 049	347 237	337 812	97.29
TOTAL GENERAL	10 920 622	10 271 359	649 263	6.32

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Hélios V - Bât 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 24 310 559.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 10 500 964 euros et dégageant un bénéfice de 685 048.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - Emprunts :
Pas de nouveaux emprunts

2 - Investissements :

Le montant global des investissements sur l'exercice est de 252 172 €.

Les travaux en cours au 31/08/2021 s'élèvent à 262 166 €

3 - Provisions pour gros entretien :
La provision pour gros entretien a été constatée à la clôture de cet exercice pour un montant de 1 262 644 €.

Les travaux de rénovation des bâtiments sont toujours en cours.

4 - Estimations des impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur les comptes annuels au 31/08/2021.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.
Cette crise est toujours en cours à la clôture des comptes au 31/08/2021.
Nous soulignerons :
- Fermeture administrative, liée au confinement, du 6/04/2021 au 9/04/2021 pour le primaire et du 6/04/2021 au 26/04/2021 pour le collège et le lycée.
- La continuité pédagogique a été assurée.
- Réouverture dans les conditions et règlements sanitaires prévus par le Ministère de l'Education Nationale.
- La restauration a fonctionnée selon les modalités de sécurité sanitaire.

Pour déterminer les impacts de l'évènement Covid-19 sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2021 il a été retenu l'approche d'ensemble préconisée par l'ANC.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné un avoir sur la demi-pension, la pension (86 662 €), des surcoûts liés à la prévention (90 712 €).

L'OGEC a ouvert un dossier auprès de l'assureur suite au sinistre engendré par la crise sanitaire.
Ce dossier est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes. Nous n'avons pas d'estimation du montant de l'indemnisation. Par application du principe de prudence, il n'a pas été pris en compte de produit à recevoir à ce titre.

L'OGEC avait ouvert un dossier identique lors de l'exercice précédent. Par application du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

prudence, il n'avait pas été pris en compte de produit à recevoir au 31/08/2020. Il a été perçu à ce titre sur cet exercice, de la part de l'assurance une somme de 265 428 € inscrite en produits exceptionnels.

L'OGEC estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause du fait de la crise sanitaire.

5 - Cout du personnel enseignant sous contrat

Enseignants sous contrats rémunérés par le Rectorat :
- Salaires bruts pour l'année 2021 : 6 569 541 €
- Charges sociales, environ 45% : 2 956 293 €

Il faut aussi prendre en compte la prévoyance de ce même personnel directement pris en charge par l'établissement, soit pour 2021 : 59 126 €

Ce qui nous donne un total de 9 584 960 €

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, Tour d'Espagne - Helios V - Bal 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

6 - Changement de méthode comptable :

Le changement de méthode comptable est dû à l'application des nouvelles règles comptables applicables aux organismes privés à but non lucratif en application du règlement ANC 2018-06 du 5 Décembre 2018, avec effet pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2020.

Nous sommes concernés par la comptabilisation des subventions d'investissements.
Le traitement différencié selon que les biens financés sont renouvelables ou non est dorénavant supprimé.
Le nouveau règlement supprime le traitement comptable spécifique ntroduit en 1999 qui permettait à une association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer des biens renouvelables ou non par l'organisme. Cette distinction entraîne la reprise progressive, ou non, de cette subvention au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement du bien que ladite subvention avait financé.
Conformément au plan comptable général, le passage au nouveau plan comptable s'analyse comme un changement de méthode et les associations doivent effectuer ce traitement selon la méthode rétrospective, d'où le tableau en page suivante.

ANNEXE

Bilan Passif au 01/09/2020

	Avant retraitement	Après retraitement
Valeur du patrimoine intégré	8 348 769 €	8 348 769 €
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	7 158 653 €	
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	140 081 €	
Autres réserves	345 916 €	345 916 €
Report à nouveau	331 308 €	5 799 592 €
Résultat de l'exercice	347 237 €	347 237 €
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables nettes (131-139)	431 697 €	2 262 147 €
TOTAL DES FONDS PROPRES	**17 103 661 €**	**17 103 661 €**

Incidences sur le résultat

		Au	31/08/2020	Au	31/08/2021
139	Reprise subventions d'investissement au résultat	0€		99 277 €	
777	Reprise subventions d'investissement au résultat		0€		99 277 €

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable des OGEC.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions :
- du règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- du plan comptable des établissements d'enseignement prIvés sous contrat
- du règlement CRC n°2000-06 et sur les passifs
- du règlement n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- du règlement CRC n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Dans les résultats combinés sont intégrés les comptes des secteurs pédagogiques UFA et CFC, en plus de l'ICAM pour les classes préparatoires de TOULOUSE.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Evolution des effectifs élèves par secteur et catégorie (Cf. tableau "autres états")

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	166 558		170 028
Constructions sur sol d'autrui	31 615 893		72 341
Installations techniques et matériel d'activité	9 240 661		
Matériel de transports	85 652		
Matériel de bureau et informatique	469 277		8 334
Immobilisations en cours	162 868		176 615
TOTAL	41 574 351		257 290
Participations	1 041		11
Prêts	34 478		9 618
Dépôts et cautionnement	4 158		
TOTAL	39 677		9 629
TOTAL GENERAL	41 780 585		436 946

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		166 558	170 028	170 028
Constructions sur sol d'autrui			31 688 234	31 688 234
Installations techniques et matériel d'activité		69 641	9 171 020	9 171 020
Matériel de transports			85 652	85 652
Matériel de bureau et informatique			477 611	477 611
Immobilisations en cours		77 317	262 166	262 166
TOTAL		146 957	41 684 683	41 684 683
Participations		12	1 040	1 040
Prêts			44 096	44 096
Dépôts et cautionnement		400	3 758	3 758
TOTAL		412	48 893	48 893
TOTAL GENERAL		313 927	41 903 605	41 903 605

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, route d'Espagne - Helios V
31100 TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	153 908	7 118		161 026
Constructions sur sol d'autrui	15 319 023	1 144 613		16 463 636
Installations techniques et matériel d'activité	7 824 153	248 853		8 073 006
Matériel de transports	83 069	1 183		84 251
Matériel de bureau et informatique	401 154	33 030		434 184
TOTAL	23 627 399	1 427 678		25 055 077
TOTAL GENERAL	23 781 307	1 434 796		25 216 103

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL	7 118				
Constructions sur sol d'autrui	1 144 613				
Installations techniques matériel activité	248 853				
Matériel de transports	1 183				
Matériel de bureau et informatique	33 030				
TOTAL	1 427 678				
TOTAL GENERAL	1 434 796				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 507 422		347 237		8 696 006
Fonds propres avec droit de reprise	140 081			140 081	
Réserves	345 916				345 916
Report à nouveau	331 308		5 468 284		5 799 593
Excédent ou déficit de l'exercice	347 237		337 812		685 049
Situation nette	16 671 965		1 005 320-	140 081	15 526 564
Subventions d'investissement	431 697		1 731 173	127 164	2 035 707
TOTAL I	17 103 662		7 884 506	267 245	17 562 271

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	44 096	44 096	
Autres immobilisations financières	3 758	3 758	
Familles élèves douteux ou litigieux	18 158	18 158	
Autres créances familles élèves	4 261	4 261	
Personnel et comptes rattachés	1 346	1 346	
Divers état et autres collectivités publiques	108 446	108 446	
Débiteurs divers	1 053 497	1 053 497	
Charges constatées d'avance	69 586	69 586	
TOTAL	1 303 147	1 303 147	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 2 ans à l'origine	4 079 346	4 079 346		
Fournisseurs et comptes rattachés	361 191	361 191		
Personnel et comptes rattachés	54 394	54 394		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	168 204	168 204		
Autres impôts taxes et assimilés	25 498	25 498		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	104 679	104 679		
Autres dettes	411 694	411 694		
TOTAL	5 205 005	5 205 005		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée aux constructions et agencements selon les règles d'amortissement présentées ci-dessous, en conformité avec

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

les recommandations de la FNOGEC. Il a été en effet considéré que la décomposition des autres immobilisations ne présentait pas de caractère significatif dans la mesure où chaque immobilisation formait un ensemble lié ayant des durées de vie similaires.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 40 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 20 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de revouvrement auquelles elles étaient suceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les intérêts du livret A sont de 3 811 € (Ecole Saint Joseph)

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	794 581
Total	794 581

- Fournisseurs ANP : 4 747 €
- Forfait Subvention Département : 101 513 €
- Aide cantine collège : 6 933 €
- Autres produits à recevoir : 681 388 € (Participation ASPEC pour UFA notamment)

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 855
Dettes fiscales et sociales	86 223
Autres dettes	339
Total	219 417

Dettes fiscales et sociales :
- Provision CP : 40 851 €
- Charges Sles / CP : 20 379 €
- Charges Sles /Heures délégations : 24 993 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	69 586
Total	69 586

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
route d'Espagne - Helios V - Bât 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

Le personnel scolaire de l'établissement est de 130 personnes, représentant 77 équivalents temps plein.
Le personnel enseignant non rémunéré par l'OGEC est de l'ordre de 247 personnes (sous contrat d'état)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 782 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 16 782 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

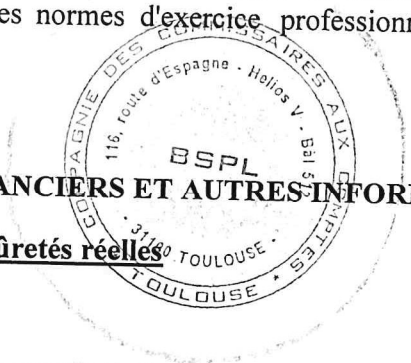

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les engagements ont été constatés sous forme de provisions pour charges.
La provision pour Indemnité de Départ à la Retraite est calculée pour l'ensemble du personne OGEC et ne comprend donc pas le personnel enseignant.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Toutes tranches d'âges		112 849
Engagement total		112 849

Hypothèses de calculs retenues

La méthode retenue pour le calcul de cette provision est l'approche actuarielle. Cette méthode intègre la convention collective de l'enseignement privé - services administratifs personnel d'éducation et documentalistes, en tenant compte des paramètres suivants :
- départ à la retraite à 62 ans pour toutes les catégories
- méthode de calcul dite rétrospective prorata temporis
- un taux d'actualisation de 2 %
- un taux d'augmentation des salaires de 1 % constants

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- un taux de rotation du personnel faible
- un taux de charges sociales de 44 % pour les non cadres et 49 % pour les cadres
- table de mortalité : TG05

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			112 849

Cf. Etude d'Evaluation du passif social (logiciel My Fides)

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
116, Allée d'Espagne - Hélios V - Bat 512
BSPL
31100 TOULOUSE
TOULOUSE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnels de gestion	265 428	77180000
- Produits exceptionnels s/ex ant.	8 837	77200000
- PCEA	17 380	77520000
- Amort. Subvention investissement	24 925	77788000
Total	316 570	
Charges exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles / ex. courant	1 695	67100000
- Dons et libéralités	7 757	67130000
- Factures sinistre assurance	4 121	67160000
- Autres charges exceptionnelles	89 351	67180000
- Dépenses liées au Covid ICAM	1 361	67180005
- Pertes except / ex. antérieur	9 380	67200000
- VNC Eléments actif	1 296	67510000
Total	114 961	

Transferts de charges

Nature	Montant
Participation repas apprentis	2 880
Avantage en nature repas	21 790
ICAM	48 085
Dirrecte Activité partielle	4 032
Social	1 814
Remboursement assurances	1 357
Total	79 958